



Droit de rétractation

Par Gurun3

Bonjour,

Je viens d'acheter une colonne de douche via internet (marchand français) et je souhaitais exercer mon droit de rétractation car ce produit ne me satisfait pas.

J'ai donc contacté le vendeur pour lui en faire part, et sa réponse est la suivante :

"nous souhaitons vous informer que, conformément à nos conditions générales de vente, la robinetterie fait partie des articles exclus de la possibilité de rétractation, ce qui signifie que nous ne pouvons malheureusement pas accepter de retour pour cet article"

Donc, est-ce légal par rapport à l'article L. 221.28 du code de la consommation ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Les CGV du vendeur ne peuvent pas être contraires à la loi. Le droit de rétractation s'applique bien aussi pour la robinetterie, tant que le matériel n'a pas été monté (le montage pouvant avoir entraîné des détériorations, en particulier sur les joints qui ne peuvent pas être réutilisés).

Par Gurun3

Merci pour votre réponse.

Cordialement